



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE



## PORTANT SUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE D'AUCH

Par arrêté A2025-45 du 07 août 2025 du Président de la Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du PLU de la commune d'Auch.

Le PLU a pour objet de définir le droit du sol, notamment en déterminant les zones constructibles et non constructibles sur le territoire de la commune d'Auch en établissant le règlement d'urbanisme applicable à chaque zone, et en définissant les conditions d'aménagement et les contraintes d'urbanisme.

La procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme est mise en œuvre en vue :

- D'adapter les règles du PLU pour soutenir la stratégie de dynamisation du commerce de centre-ville et encadrer les implantations commerciales sur le territoire. Cette adaptation vise à renforcer l'attractivité du cœur de ville en recentrant les activités commerciales sur des pôles prioritaires, afin de préserver l'équilibre économique et d'éviter la dispersion des commerces. Pour atteindre cet objectif, il est proposé de modifier le règlement écrit et graphique du PLU, en cohérence avec une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique « commerce ». Cette OAP précisera les axes stratégiques pour le développement du commerce en centre-ville, définissant les zones privilégiées et les conditions d'implantation des commerces, dans un souci de dynamisme et de vitalité urbaine.
- D'adapter les règles du PLU afin de mieux intégrer les objectifs de réduction de la consommation d'espace, conformément aux exigences de la loi Climat et Résilience, de favoriser des projets urbains plus qualitatifs et durables et de promouvoir des formes d'aménagement plus respectueuses de l'environnement. Pour atteindre cet objectif, il est proposé de modifier le règlement écrit et graphique du PLU et de faire évoluer certaines OAP existantes.
- D'intégrer les orientations stratégiques de mixité sociale découlant notamment des objectifs du contrat de ville 2024-2030, afin de faciliter le développement de logements sociaux de qualité dans une logique de développement urbaine équilibré.
- D'actualiser les emplacements réservés par ajout, suppression, ou rectification.
- D'adapter les règles du PLU pour soutenir le développement de l'offre touristique, dans un objectif de renforcement de l'attractivité du territoire. Ces adaptations tiendront compte des spécificités locales et respecteront les exigences environnementales et paysagères.
- D'adapter les règles du PLU afin de faciliter le fonctionnement des exploitations agricoles. Cette adaptation a pour but de soutenir le développement de l'agriculture locale en permettant aux exploitants de répondre efficacement aux besoins de leur activité, notamment en assouplissant certaines restrictions d'implantation et en prenant en compte les spécificités des exploitations agricoles.

<i>Nom du commissaire enquêteur</i>	<i>Identité de la personne responsable du projet</i>
Monsieur Guillaume TERRASSON, cadre dans l'industrie aéronautique à la retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Pau avec pour Suppléante : Madame Nelly LAROCHE-RACLOT	Des informations pourront être demandées en Mairie d'Auch auprès de l'autorité désignée responsable du projet en la personne de Monsieur Bernard PENSIVY, Président du GACG

L'enquête publique se déroulera au siège de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne :

<i>Adresse de la mairie</i>	<i>Horaires</i>
Siège de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne 1 rue DARWIN – 32000 AUCH	<ul style="list-style-type: none"><li>· Du lundi au jeudi : 08h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00</li><li>· Le vendredi de 08h30 - 12h00 / 13h30 – 16 h00</li></ul>
L'enquête publique est organisée pour une durée de <b>35 jours</b> du 03 septembre 2025 au 07 octobre 2025 inclus.	<p>Le commissaire enquêteur recevra le public au siège de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>· Le 3 septembre 2025, 9h30 - 12h30</li><li>· Le 18 septembre 2025, 14h00 - 17h00</li><li>· Le 7 octobre 2025, 14h00 - 17h00.</li></ul>

Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui fait partie du dossier d'enquête publique. Il en va de même pour l'avis de l'autorité environnementale. Le dossier d'enquête publique en version papier y sera mis à la disposition du public. Il est aussi consultable sous format dématérialisé sur le site internet suivant : <https://www.grandauch.com/>.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, la date de réception faisant foi, le public pourra consigner ses observations et propositions sur :

- Un registre papier ouvert au siège de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, aux jours et heures habituels d'ouverture habituels ;
- Un registre numérique en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plu-auch> ;
- Par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le Commissaire-enquêteur au siège de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, 1 rue DARWIN – 32000 AUCH
- En adressant un mail spécifique en objet qu'il s'agit de l'enquête publique à l'adresse suivante : [plu-auch@mail.registre-numerique.fr](mailto:plu-auch@mail.registre-numerique.fr)

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera mise à disposition du public pendant un an au siège de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne – 1 rue Darwin 32000 AUCH - et à la mairie d'Auch – 1 place de la Libération 32000 AUCH et sur le site internet suivant : <https://www.grandauch.com/>.

A l'issue de l'enquête publique le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme d'Auch, objet de la présente enquête publique, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne.